



**COMITÉ TECHNIQUE SPÉCIAL DE SERVICE
PLACÉ AUPRES DU DIRECTEUR
DES SERVICES JUDICIAIRES**

Jeudi 7 mai 2020 à 14h– en audioconférence

ORDRE DU JOUR

➤ **En présence des experts des organisations syndicales de magistrats désignés par l'administration**

- 1) Conditions et modalités de la reprise progressive d'activité à compter du 11 mai 2020
Pour information